

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 mars 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni le jeudi douze mars deux mil vingt à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno Raffin, Maire.

Date de convocation : 5 mars 2020

Etaient présents : Mmes Lucienne Gavand, Agnès Poncet, Marie Louise Granger, Catherine Journet, Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Jérôme Moulon.

Secrétaire de Séance : M. Jérôme Moulon.

Absent : M. Eric Bernadac

Etaient excusés : Mmes Amélie Moissonnier, Emilie Mayer qui a donné pouvoir à Mme Catherine Journet, Ms Bernard Charra et Christophe Lefevre qui a donné pouvoir à M. Frédéric Bonnet.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Budget local commercial**

#### **Compte administratif 2019**

##### **Fonctionnement :**

###### **Dépenses**

Totaux : 15 092.04 € de crédits prévus. 2 727.10 € de réalisé

###### **Recettes**

Totaux : 15 092.04 € de crédits prévus. 9 180.00 € de réalisé

##### **Investissement :**

###### **Dépenses**

Totaux : 26 833.62 € de crédits prévus. 7 808.00 € de réalisé.

###### **Recettes**

Totaux : 26 833.62 € de crédits prévus. 18 416.81 € de réalisé.

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **Affectation de résultats**

La section de fonctionnement présente un excédent de 8 312.37 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 7 808.00 €

Il est voté à l'unanimité l'affectation suivante en :

- investissement : 7 808.00 € (compte 1068)
- fonctionnement : 504.37.00 € (compte 002)

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

#### **- Compte de gestion 2019**

Le compte de gestion 2019 proposé par le Trésorier municipal pour le budget local commercial est approuvé à l'unanimité.

#### **Budget primitif 2020**

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 972.24 € et la section d'investissement à 14 801.66 €.

Tableau récapitulatif ci-après.

affectation de résultat d'exploitation						
	résultat CA 2018	Virement section fonctionnement	résultat 2019	restes à réaliser	à chiffres à prendre en compte	
investissement	- 18 416.81 €		10 608.81 €		- 7 808.00 €	
fonctionnement	20 276.28 €	18 416.81 €	6 452.90 €		8 312.37 €	
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>					8 312.37 €	
<b>Affectation obligatoire (compte 1068)</b>					7 808.00 €	
<b>report en investissement (compte 001)</b>					- 7 808.00 €	
<b>affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (compte 002)</b>					504.37 €	
préparatif budget						
FONCTIONNEMENT		2019			2020	
DEPENSES		Budget primitif	voté	réalisé	report	propositions
60632	fourniture de petit équipement	1 600.00 €	600.00 €			1 000.00 €
615228	entretien bâtiment	7 875.23 €	4 875.23 €	1 154.86 €		3 000.00 €
6161	assurance	200.00 €	200.00 €	208.00 €		210.00 €
compte 023	virement à la section d'investissement		8 416.81 €			6 993.66 €
6542	créances éteintes					4 590.00 €
66111	intérêts des emprunts	1 364.24 €	1 364.24 €	1 364.24 €		1 178.58 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 039.47 €</b>	<b>15 456.28 €</b>	<b>2 727.10 €</b>	- €	<b>16 972.24 €</b>
RECETTES						
compte 0012	excédent antérieur reporté	1 859.47 €	1 859.47 €			504.37 €
74741	participation commune		4 416.81 €			7 287.87 €
752	loyer	9 180.00 €	9 180.00 €	9 180.00 €		9 180.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 039.47 €</b>	<b>15 456.28 €</b>	<b>9 180.00 €</b>	- €	<b>16 972.24 €</b>
INVESTISSEMENT		2019			2020	
DEPENSES		Budget primitif	voté	réalisé	report	propositions
compte 001	Solde d'exécution d'investisst reporté		18 416.81 €			7 808.00 €
1641	capital des emprunts	7 808.00 €	7 808.00 €	7 808.00 €		6 993.66 €
2315	travaux divers	10 608.81 €	608.81 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>18 416.81 €</b>	<b>26 833.62 €</b>	<b>7 808.00 €</b>	- €	<b>14 801.66 €</b>
RECETTES						
compte 021	virement de la section de fonctionnemnt		8 416.81 €			6 993.66 €
1068	excédents de fonctionnemnt	18 416.81 €	18 416.81 €	18 416.81 €		7 808.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>18 416.81 €</b>	<b>26 833.62 €</b>	<b>18 416.81 €</b>	- €	<b>14 801.66 €</b>

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

Arrivée de M. Eric Bernadac

### Budget communal

#### **Compte administratif 2019**

##### **Fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Totaux : 1 636 944.28 € de crédits prévus. 1 208 615.72 € de réalisé

##### **Recettes**

Totaux : 1 636 944.28 € de crédits prévus. 1 515 620.33 € de réalisé

##### **Investissement :**

##### **Dépenses**

Totaux : 798 331.82 € de crédits prévus. 238 307.21 € de réalisé.

##### **Recettes**

Totaux : 798 331.82 € de crédits prévus. 58 826.76 € de réalisé.

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

## ***Affectation de résultats***

	résultat CA 2018	Virement section fonctionnement	résultat 2019	restes à réaliser	à transfert résultat asst	chiffres à prendre en compte
investissement	95 956.02 €		- 449 214.78 €	- 163 307.21 €	221 934.25 €	- 294 631.72 €
fonctionnement	368 080.86 €		307 004.57 €		- 154 830.36 €	520 255.07 €
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>					<b>520 255.07 €</b>	
<b>Affectation obligatoire (compte 1068)</b>					<b>294 631.72 €</b>	
<b>report en investissement (compte 001)</b>					<b>- 131 324.51 €</b>	
<b>affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (compte 002)</b>					<b>225 623.35 €</b>	

La section de fonctionnement présente un excédent de 520 255.07 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 294 631.72 €

Il est voté à l'unanimité l'affectation suivante en :

- investissement : 294 631.72 € (compte 1068)
- fonctionnement : 225 623.35 € (compte 002)

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat.

## ***- Compte de gestion 2019***

Le compte de gestion 2019 proposé par le Trésorier municipal pour le budget local commercial est approuvé à l'unanimité.

## ***Budget primitif 2020***

Le conseil municipal par le vote du budget valide les comptes 6281, 6558 et 6574 (subventions / participations / cotisations) ci-dessous :

Coligny * année 2020 * Participations syndicats * Cotisations * Subventions			
<b>compte 6281 : cotisations</b>			
<b>SIVOS</b>			
Administratif	5.50 €	52	286.00 €
Sorties pédagogiques	20.00 €	52	1 040.00 €
Collège	180.00 €	52	9 360.00 €
<b>total sivos</b>			<b>10 686.00 €</b>
AMF			<b>200.94 €</b>
Communes forestières			<b>257.00 €</b>
<b>TOTAL COMPTE 6281</b>			<b>11 143.94 €</b>
<b>compte 6558 : dépenses obligatoires</b>			
syndicat intercommunal d'énergie		46 186.27 €	
Frais participation frais pour collège/rest. Scolaire		3 813.73 €	
<b>TOTAL COMPTE 6558</b>		<b>50 000.00 €</b>	

ANNEE 2020 + 2E ECHEANCE 2019

<b>compte 6574 : subventions</b>		
	demandées	votées
Adapa		70.00 €
ADMR		70.00 €
Alfa3	44 210.00 €	44 210.00 €
Amis Solhan	160.00 €	160.00 €
BBR		attendre la demande
jsp	320.00 €	320.00 €
Chasse	160.00 €	160.00 €
Association Repas		100.00 €
amicale des pompiers	1 000.00 €	1 000.00 €
fraca	60.00 €	60.00 €
ecbb	1 234.00 €	1 234.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 850.00 €</b>	<b>47 384.00 €</b>

voix pour et 5 voix contre

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 529 778.85 € et la section d'investissement à 619 488.87 €.

FONCTIONNEMENT		2019			2020	
		Budget primitif	voté	réalisé	report	propositions
<b>DEPENSES</b>						
total charges à caractère général		525 000.00 €	525 000.00 €	432 997.74 €	- €	547 993.94 €
total charges de personnel		571 450.00 €	581 550.00 €	572 952.06 €	- €	589 046.73 €
total atténuation de produits		49 568.00 €	49 568.00 €	49 568.00 €	- €	49 568.00 €
total dépenses imprévues		17 802.43 €	17 802.43 €	- €	- €	33 000.00 €
compte 023	virement section investissement	285 409.45 €	285 409.45 €	- €		123 437.15 €
total virement investissement		285 409.45 €	285 409.45 €	- €	- €	123 437.15 €
total amortissement		6 945.16 €	6 945.16 €	6 945.16 €	- €	6 945.16 €
total autres charges gestion courante		146 050.00 €	146 010.00 €	123 583.02 €	- €	146 800.00 €
total charges financières		21 619.24 €	22 019.24 €	22 001.74 €	- €	23 000.00 €
total charges exceptionnelles		2 600.00 €	2 640.00 €	568.00 €	- €	9 987.87 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 626 444.28 €</b>	<b>1 636 944.28 €</b>	<b>1 208 615.72 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 529 778.85 €</b>
<b>RECETTES</b>						
compte 0012	excédent antérieur reporté	368 080.86 €	213 250.50 €			225 623.35 €
excédent antérieur reporté		368 080.86 €	213 250.50 €	- €	- €	225 623.35 €
atténuations de charges		12 000.00 €	22 500.00 €	34 735.49 €	- €	12 500.00 €
charges de gestion courante		281 413.50 €	281 413.50 €	288 489.32 €	- €	277 649.50 €
impôts et taxes		488 015.92 €	488 015.92 €	538 298.39 €	- €	526 700.00 €
dotations et participations		412 634.00 €	412 634.00 €	438 874.46 €	- €	431 806.00 €
autres produits de gestion courante		48 000.00 €	48 000.00 €	53 544.72 €	- €	53 000.00 €
produits exceptionnels		16 300.00 €	171 130.36 €	161 677.95 €	- €	2 500.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 626 444.28 €</b>	<b>1 636 944.28 €</b>	<b>1 515 620.33 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 529 778.85 €</b>

INVESTISSEMENT		2019			2020		
		Budget primitif	voté	réalisé	report	propositions	Total propositions
<b>DEPENSES</b>							
solde d'exécution d'investissement reporté		5 906.45 €					
remboursement capital emprunts		152 515.44 €	152 515.44 €	92 515.44 €		107 557.93 €	107 557.93 €
transfert assainissement			221 934.25 €	221 934.25 €		131 324.51 €	131 324.51 €
chemin des écoliers		102 846.36 €	102 846.36 €	110 863.29 €			
desserte hazelles bois		19 305.00 €	19 305.00 €				
plaques de rues							
tables souffleur, autolaveuse		24 702.60 €	45 933.49 €	45 933.49 €			
ordinateurs école		11 913.60 €	9 801.60 €	9 801.40 €			
remboursement ligne de trésorerie						60 127.50 €	60 127.50 €
immobilisations en cours					19 305.00 €		19 305.00 €
vieux Coligny		51 037.95 €	51 037.95 €	26 993.47 €	24 044.48 €	10 000.00 €	34 044.48 €
véhicule						15 000.00 €	15 000.00 €
tracteur			90 447.67 €		90 447.67 €	35 000.00 €	125 447.67 €
toiture poste		104 510.06 €	104 510.06 €		104 510.06 €		104 510.06 €
défibrillateurs						3 451.20 €	3 451.20 €
imprévus						18 720.52 €	18 720.52 €
							- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>472 737.46 €</b>	<b>798 331.82 €</b>	<b>508 041.34 €</b>	<b>238 307.21 €</b>	<b>381 181.66 €</b>	<b>619 488.87 €</b>
<b>RECETTES</b>							
solde d'exécution d'inv			317 890.27 €				- €
affectation de résultat						294 631.72 €	294 631.72 €
amortissement			6 945.16 €	6 945.16 €			- €
virement du fonctionnement		285 409.45 €	285 409.45 €			123 437.15 €	123 437.15 €
taxe d'aménagement		6 430.00 €	6 430.00 €	6 092.25 €		2 792.00 €	2 792.00 €
emprunt		75 906.45 €	75 906.45 €		75 000.00 €	65 000.00 €	140 000.00 €
subvention DETR		20 569.26 €	20 569.26 €			26 128.00 €	26 128.00 €
subvention région		20 569.26 €	20 569.26 €			22 500.00 €	22 500.00 €
fctva		14 814.25 €	14 814.25 €	12 121.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €
subvention desserte hazelles		3 866.26 €	3 866.26 €	3 866.26 €			- €
subvention ordinateurs école + solde vieux coligny		45 172.53 €	19 632.84 €	4 262.40 €			- €
subvention vieux coligny			25 539.69 €	25 539.69 €			- €
DETR			758.93 €				- €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>472 737.46 €</b>	<b>798 331.82 €</b>	<b>58 826.76 €</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>544 488.87 €</b>	<b>619 488.87 €</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019.

Les agents hésitant à adhérer au CNAS ont été informés, conformément à la décision du conseil municipal du 20 février 2020, que cela ne peut pas être remplacé par une prime du même montant que l'adhésion du CNAS. De ce fait, ils souhaitent adhérer au CNAS.

Le conseil municipal décide que l'adhésion au CNAS concernera les agents titulaires et contractuels de plus de 6 mois.

#### **- Restaurant scolaire : tarifs 2020/2021**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le forfait mensuel de restauration pour tous les élèves de l'Ecole primaire et du Collège pour l'année 2020/2021 à 49 € par mois

Il est également nécessaire d'examiner les tarifs appliqués aux repas occasionnels, aux enseignants et enfants fréquentant le centre de loisirs.

Actuellement, ils sont fixés à

Occasionnels et personnel - apprentis	4.10 €
Enseignants et intervenants extérieurs	6.40 €
Halte - garderie	2.30 €

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs de restauration de ces trois catégories.

#### **- Salle des fêtes**

Compte tenu du déficit du dernier loto de l'association des Amis du Solnan, il est décidé à l'unanimité d'exonérer exceptionnellement l'association du paiement de la location de la salle pour cette manifestation.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **- Prêt de 140 000 €.**

Les offres des trois banques consultées sont les suivantes :

- **Banque populaire** : 0.49%, remboursement trimestriel de 3 005.04 € soit un coût des intérêts de 4 241.92 €
- **Crédit Agricole Centre Est** : 0.43 %, remboursement trimestriel de 2 994.13 € soit un coût des intérêts de 3 718.28 € + 280 € de frais de dossier
- **Caisse des Dépôts et Consignation** : a fait une proposition sur 15 ans alors qu'il a été demandé sur 12 ans ; et a répondu pour 120 000 € au lieu de 140 000 € - taux 0.37% sur 15 ans soit un coût des intérêts de 3 411.51 €.

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole Centre Est et autorise le Maire à signer les documents à venir.

#### **- Voirie : intersection « Route de l'Arguisy »/RD 86**

M. Bernard Piroux explique qu'il serait souhaitable de mettre un STOP à l'intersection de la route de l'Arguisy avec la RD 86, car la priorité à droite est très peu observée par les véhicules venant de Coligny et il est étonnant qu'aucun accident n'ait eu encore lieu à cet endroit.

Le conseil municipal ouï cet exposé et valide la mise en place d'un STOP à cette intersection.

#### **- Licence IV**

Celle du restaurant chez Ginette sera mise en vente aux enchères les 26/27 mars 2020. Mise à prix : 1 500 €. L'huissier de justice gérant la dette laissée par les anciens gérants souhaite savoir si la commune veut se participer aux enchères. A l'unanimité le conseil municipal mandate le Maire à faire une proposition d'achat de cette licence pour un montant maximum de 2 500 € frais compris.

#### **-Permis de construire 00110820D0003**

M Ponthus a déposé un permis de construire pour lequel une extension de réseau est nécessaire, avec une participation de la commune est chiffré à 2 609.40 €.

Si la commune refuse de prendre en charge ces travaux, seul le pétitionnaire peut se raccorder sinon en cas de prise en charge par la commune, la parcelle constructible voisine (parcelle divisée en 4 parcelles : 2 des nouvelles parcelles sont desservies mais les 2 plus à l'Est ne le sont pas), pourra bénéficier de cette extension.

Il est rappelé que pour le permis de construire 0110819D0010, il avait été décidé que :

VU le code de l'Urbanisme et notamment son article L332-15 ;

VU la demande de permis de construire déposée pour un projet de changement de destination d'un ancien atelier de ferblanterie en habitation

VU l'avis d'Enedis en date du 16/12/2019 indiquant qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter la parcelle concernée par le projet ;

VU le chiffrage mentionné dans l'instruction susvisée d'Enedis pour une puissance de 16/12/2019 pour un montant s'élevant à 4 769.40 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que ce raccordement n'excède pas 100 mètres, qu'il est situé sur le domaine public et qu'il est dimensionné pour correspondre exclusivement aux besoins du projet et n'est donc pas destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures ;

DECIDE de demander au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme le paiement du raccordement électrique nécessité par le projet pour un montant total de 4 769.40 Euros HT.

Le conseil municipal décide de ne pas financer ces travaux par 7 voix et 4 abstentions.

#### **-Elections municipales : planning tenue du bureau de vote**

<i>NOMS et Prénoms</i>	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	Dépouillem ent
<i>RAFFIN B.</i>											
<i>GRANGER M.L</i>											
<i>GAVAND L</i>											
<i>BONNET F.</i>											
<i>CHARRA B.</i>											
<i>MOULON J.</i>											
<i>PIROUX B.</i>											
<i>JOURNET C.</i>											
<i>PONCET A.</i>											
<i>MOISSONNIER A.</i>											
<i>MAYER E.</i>											
<i>BERNADAC E.</i>											
<i>LEFEVRE C.</i>											

#### **-Propriété Favre : tilleuls**

Suite à la consultation du service Juridique de la CA3B concernant le litige des tilleuls de la propriété, M. Raffin rentrera en contact avec M. Orcel.

La séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.

Le Maire  
Bruno RAFFIN

